



# Guide périscolaire

## 2025-2026



VILLE DE GRABELS  
Service Enfance et Temps Périscolaires  
1, place Jean Jaurès - 34790 GRABELS  
04 67 10 03 54 - [service.enfance@ville-grabels.fr](mailto:service.enfance@ville-grabels.fr)  
[www.ville-grabels.fr](http://www.ville-grabels.fr)



## Sommaire

- 3 | Le projet éducatif municipal 2024-2028
- 4 | Les écoles publiques de Grabels
- 5 | Les équipes municipales en charge du périscolaire
- 6 | Le centre de loisirs " Les Agassous " et le transport scolaire municipal
- 7 | Comment réserver ? La tarification
- 8 | Les contacts

## Édito

Notre projet éducatif municipal met l'accent sur la complémentarité et la continuité des temps de l'enfant, entre le scolaire et les temps périscolaires. Les relations très étroites entre les directions d'écoles, les équipes enseignantes et le personnel municipal lié aux écoles garantissent une cohérence dans l'accueil et la prise en charge de vos enfants.

Le professionnalisme et la stabilité de nos équipes d'animation et de nos Atsem, l'implication et la rigueur de nos agents de cantine et d'entretien des locaux scolaires, permettent de proposer des temps périscolaires et des conditions d'accueil de qualité.

Retrouvez dans ce guide périscolaire toutes les informations utiles pour comprendre l'organisation du temps de votre enfant à l'école, en dehors de la classe, ainsi que les mercredis et les vacances scolaires.

Enfin, la réussite des actions éducatives repose sur la participation de tous les acteurs. Nous invitons donc les parents à s'impliquer dans les associations des parents d'élèves, et aux réunions de concertation.

Au nom du conseil municipal, nous vous souhaitons une belle année scolaire !

*René Revol, Maire de Grabels*

*Zohra Dirhoussi, Adjointe déléguée à la jeunesse et l'action éducative*

*Vérane Alberola Lamarre, Conseillère municipale à la vie périscolaire et à la petite enfance*

## Le projet éducatif municipal 2024-2028

Le projet éducatif municipal poursuit plusieurs objectifs :

- › Favoriser le développement, l'épanouissement, l'ouverture et l'autonomie des enfants et des jeunes par une offre éducative adaptée et de qualité.
- › Assurer la coordination et la cohérence des actions sur tous les temps de vie des enfants et des jeunes en renforçant la concertation et les partenariats avec l'ensemble des acteurs éducatifs du territoire, et en encourageant l'implication des familles.

Les principaux thèmes :

- › Encourager la pratique sportive, lutter contre la sédentarité, favoriser les activités de pleine nature et la classe en extérieur.
- › Favoriser l'éducation artistique et culturelle.
- › Citoyenneté et engagement.
- › Enjeux environnementaux et éducation à l'environnement.

Les acteurs éducatifs s'engagent à encourager l'effort individuel et collectif et le respect de l'autre, et à transmettre les valeurs essentielles telles que :

- › Les valeurs citoyennes favorisant la cohésion sociale et le lien intergénérationnel: respect, laïcité, solidarité, engagement et liberté, etc.

- › Les valeurs éducatives : responsabilisation, autonomie, esprit critique, curiosité et ouverture, créativité, etc.



Les activités mises en place doivent faire prendre conscience aux enfants et aux jeunes qu'ils sont **des individus en construction** (développer son corps et prendre soin de soi par des activités sportives et de détente, par une alimentation saine et équilibrée, renforcer l'estime de soi et la confiance en soi), **tous différents mais tous égaux** (acceptation de la différence, lutte contre toute forme de discrimination), **dans un environnement à protéger et à préserver** (enjeux liés au développement durable).

Elles doivent être adaptées à leur rythme, en veillant à garder un équilibre entre activités encadrées et temps libres, entre activités simples et élaborées, entre activités « clés en main » et activités imaginées ensemble.

## Les écoles publiques de Grabels

Première scolarisation à Grabels ? Le dossier unique d'inscription scolaire et périscolaire est à retirer en Mairie ou à télécharger sur le site internet ville-grabels.fr : Jeunesse/ Scolarité / Affaires scolaires

Près de 765 élèves ont pris le chemin de l'école pour cette année scolaire 2025-2026.

- › L'école maternelle Jean Ponsy scolarise 170 élèves répartis en 7 classes. Elle abrite également une UEMA, Unité d'Enseignement Maternelle Autisme, qui accueille des enfants de 3 à 6 ans porteurs de troubles du spectre de l'autisme.  
Direction Mme De Perindorge : 04 67 03 23 19  
ce.0341397j@ac-montpellier.fr

## La journée type de l'écopier

Aux écoles Jean Ponsy et Joseph Delteil :

ALP du matin * de 7h30 à 8h35 <small>ALP = Accueil de Loisirs Périscolaires</small>	Temps scolaire (classe) de 8h35 à 12h	Pause méridienne ALP midi / restauration scolaire de 12h à 13h50	Temps scolaire (classe) de 13h50 à 16h45	ALP du soir ** de 16h45 à 18h30
--	--	--	---	---------------------------------------

\* dernier accueil à 8h30.

\*\* pour des questions d'organisation du service et de sécurité, les enfants sont récupérables à partir de 17h.

À l'école Pierre Soulages :

ALP du matin * de 7h30 à 8h20	Temps scolaire (classe) de 8h20 à 11h45	Pause méridienne ALP midi / restauration scolaire de 11h45 à 13h35	Temps scolaire (classe) de 13h35 à 16h30	ALP du soir ** de 16h30 à 18h30
-------------------------------------	--	--	---	---------------------------------------

\* dernier accueil à 8h15.

\*\* pour des questions d'organisation du service et de sécurité, les enfants sont récupérables à partir de 16h45.

- › L'école élémentaire Joseph Delteil accueille 390 élèves répartis en 15 classes du CP au CM2.  
Direction Mme Reverbel : 04 67 45 35 67  
ce.0341250z@ac-montpellier.fr

- › L'école primaire Pierre Soulages scolarise 205 élèves répartis en 9 classes de la petite section de maternelle au CE1.  
Direction Mme Duprez : 09 71 26 04 77  
ce.0342396v@ac-montpellier.fr



## Les équipes municipales en charge du périscolaire

Durant les accueils périscolaires, les enfants sont encadrés par du personnel municipal qualifié garant de la sécurité physique et morale des enfants.

Ce personnel, en lien avec les enseignants et les directeurs d'écoles, œuvre dans le sens d'une éducation globale et cohérente sur les temps de l'enfant.

### L'encadrement

- › Les Atsems, agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles, apportent une assistance éducative et technique au personnel enseignant. Elles assurent l'accueil des enfants le matin dès 7h30 et accompagnent les enfants lors des repas.
- › Des animateurs municipaux assurent les activités et l'encadrement des enfants à la pause méridienne, et durant les ALP du matin et du soir.

Dans toutes les écoles, des agents municipaux gèrent le restaurant scolaire, de la réception des repas jusqu'à la mise en place et au service, et assurent le nettoyage des locaux.

### Les repas

40% des produits servis à la cantine sont issus de l'agriculture biologique, et 30% supplémentaires sont considérés comme «durables et de qualité» (labels de qualité, produits locaux, mode de production à faible impact environnemental).

Chaque semaine, 2 repas végétariens sont proposés à tous les élèves.



### Les goûters

Il est recommandé aux parents d'élèves d'âge élémentaire de ne pas fournir de collation à la récréation du matin. À défaut, privilégiez une collation légère pour préserver l'appétit de votre enfant au repas de la cantine.

Il est possible d'apporter de quoi petit-déjeuner à la garderie du matin.

# Le centre de loisirs " Les Agassous "



Le centre de loisirs « Les Agassous » assure l'accueil des enfants de 3 à 11 ans les mercredis en période scolaire de 7h30 à 18h30 et durant les vacances scolaires.

Des animateurs assurent l'encadrement des enfants en respectant la réglementation des accueils collectifs de mineurs.

Des activités sont proposées tout au long de l'année :

- ateliers créatifs et manuels,
- ateliers de cuisine, des jeux sportifs,
- sorties découvertes, culturelles et nature,
- participation à la vie locale, etc.

Retrouvez les programmes pour chaque période sur [www.ville-grabels.fr](http://www.ville-grabels.fr) dans la rubrique Jeunesse / Périscolaire et extrascolaire.

## Calendrier de réservations des vacances aux Agassous 2025-2026



Période vacances	Dates des vacances zone C	Date limite de réservation/annulation
Toussaint	du 20 au 31 oct.	29 septembre
Noël	du 22 au 24 décembre	1 <sup>er</sup> décembre
Hiver	du 23 février au 6 mars	2 février
Printemps	du 20 au 30 avril	30 mars
Été	du 6 au 31 juillet	15 juin
	du 10 au 26 août	13 juillet

### Le transport scolaire municipal

La ville de Grabels met en place un service de transport pour les enfants du CE2 au CM2 résidant à la Valsière. Deux bus sont affrétés en période scolaire.

L'arrêt de bus se situe rue de la Valsière, à côté de l'arrêt TAM, derrière la mairie annexe Frida Kahlo. Le bus part à 8h20 le matin et revient vers 17h15. Ces horaires varient en fonction de la circulation.



## Comment réserver ? La tarification



Si ce délai n'est pas respecté, le tarif sera majoré de 25%.

### L'annulation

Vous pouvez annuler une réservation sans incidence financière selon les mêmes délais que la réservation. Au-delà de ces délais, la prestation sera facturée.

Si votre enfant est malade, vous pouvez annuler le jour-même en prévenant la direction de l'ALP ou du centre de loisirs par téléphone avant 9h.

Informez la direction de l'école ou l'enseignant n'est pas suffisant, il faut aussi s'adresser au personnel municipal référent (voir rubrique contacts à la dernière page).

### La tarification

La commune applique une tarification progressive avec 10 tranches, en fonction du quotient familial communiqué par la Caisse d'Allocations Familiales ou selon l'avis d'imposition N-1 pour les non-allocataires de la CAF.

Retrouvez les grilles tarifaires sur [www.ville-grabels.fr](http://www.ville-grabels.fr).

### Les réservations

La réservation préalable des différents temps périscolaires est obligatoire et s'effectue via un portail famille accessible via [www.ville-grabels.fr](http://www.ville-grabels.fr).

Pour la cantine et les ALP, la réservation doit être effectuée au plus tard 3 jours avant. Pour les mercredis au centre de loisirs, la réservation doit être effectuée au plus tard 8 jours avant. Et pour les vacances, au plus tard 21 jours avant le 1<sup>er</sup> jour de la période concernée.

### Le règlement intérieur

Nous vous recommandons vivement de prendre connaissance du règlement intérieur des accueils de loisirs périscolaire et du centre de loisirs, à retrouver sur [www.ville-grabels.fr](http://www.ville-grabels.fr) dans la rubrique Jeunesse/ Périscolaire et extrascolaire.



# Les contacts

**Mairie** 04 67 10 41 00

**Mairie annexe** 04 67 72 98 16

**Service enfance et temps périscolaires**

04 67 10 03 54  
service.enfance@ville-grabels.fr  
regies.facturation@ville-grabels.fr

**ALP de l'école maternelle Jean Ponsy**

06 09 68 39 41  
alp.ponsy@ville-grabels.fr

**ALP de l'école élémentaire Joseph Delteil**

06 16 58 05 34  
alp.delteil@ville-grabels.fr

**ALP de l'école primaire Pierre Soulages**

06 24 00 02 34  
alp.soulages@ville-grabels.fr

**Centre de loisirs Les Agassous**

07 78 87 81 93 - 04 67 79 95 07  
alsh.agassous@ville-grabels.fr

**Urgence Transport scolaire municipal  
(uniquement pour signaler un retard)**

06 21 70 81 24

**Service Sports**

06 16 90 84 40  
service.sports@ville-grabels.fr

**Ludothèque municipale**

04 67 40 13 96  
ludotheque@ville-grabels.fr

**École de musique Francine Nordland**

04 67 79 95 05  
emfn@ville-grabels.fr

**Relais Petite Enfance**

04 67 79 96 72 - 06 15 38 18 94  
rpe@ville-grabels.fr

**Centre Communal d'action social  
(CCAS)**

04 67 10 41 12

**Centre socio-culturel  
Gutenberg**

04 67 10 08 31

**Police Municipale**

04 67 10 41 01  
06 07 16 80 87

